

Mairie de Le Creusot
Boulevard Henri-Paul Schneider
CS 80091 - 71206 Le Creusot cedex

Monsieur le Maire,

Nous venons de prendre connaissance de l'article de Creusot infos du 03/05/2018 « LE CREUSOT : On a régulé le nombre de corbeaux pour éviter les nuisances sonores ce mercredi ».

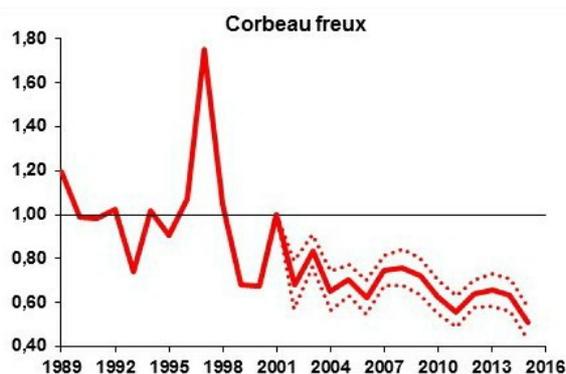
Comme chaque année, on a procédé à des tirs aux corbeaux ce mercredi en fin d'après-midi pour limiter leur nombre et ainsi réduire significativement les nuisances sonores qui perturbent les habitants des quartiers Villedieu-Chanliau et Harfleur.

Notre association a pour objet la protection de toute espèce d'oiseau sauvage ou domestique. La protection des oiseaux vise à lutter contre leur maltraitance et à protéger l'écosystème et l'environnement des espèces sauvages.

C'est très grave les oiseaux disparaissent à une vitesse incroyable, une accélération. Vous trouverez ci-joint les documents le démontrant :

- Les graines traitées aux néonicotinoïdes dangereuses pour tous les oiseaux granivores
<http://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/graines-traitees-aux-neonicotinoïdes-seraient-dangereuses-oiseaux-pigeons.pdf>
- Muséum national d'histoire naturelle : le printemps 2018 va être silencieux
<http://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/museum-21-03-2018.pdf>
- France Culture du 20/03/2018 vers des printemps de plus en plus silencieux
<http://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/disparition-oiseaux-france-culture-20-03-2018.pdf>
- Science et Avenir du 20/03/2018 les oiseaux des campagnes en déclin vertigineux
<http://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/oiseaux-campagnes-declin-sciencesetavenir-20-03-2018.pdf>
- Les oiseaux disparaissent des campagnes françaises à une « vitesse vertigineuse »
<http://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/oiseaux-disparaissent-campagnes-francaises-le-monde-20-03-2018.pdf>

C'est aussi valable pour la principale espèce qui va être tuée, à savoir le corbeau freux. Les effectifs de corbeaux freux diminuent en France ainsi une diminution de 46 % depuis 1989, 25 % depuis 2001 et 19 % les dix dernières années.



LE CORBEAU FREUX

Les corvidés comme la corneille noire et le corbeau freux sont des espèces super-généralistes pour leur nourriture puisqu'elles sont végétariennes, carnivores et charognardes. Le corbeau freux, dans son alimentation végétarienne, consomme des graines de toutes sortes, où cependant les céréales dominent ; il se nourrit aussi de noix et de glands, à moindre échelle de fruits comme les cerises, les prunes et les baies sauvages. Ce qui explique qu'il arrive à survivre à l'extinction massive de l'avifaune. Mais il est tué massivement par les agriculteurs et les chasseurs avec l'aide des pouvoirs publics en zone rurale. L'étalement urbain (propension des agglomérations à croître : d'après les bases du ministère de l'Agriculture, l'artificialisation des sols a augmenté de 20% entre 1992 et 2004, soit 690.000 hectares), la disparition des corbeautières naturelles comme les platanes coupés, la réduction de la quantité de nourriture disponible due à la disparition des animaux sauvages comme les invertébrés poussent les corbeaux freux à venir s'installer en zone urbaines proches des campagnes, sources de nourriture. Ils se reproduisent au printemps en ville dans les arbres adaptés encore existants et trouvent leur nourriture dans la campagne proche tout en la complétant par ce qu'ils trouvent en ville. Ils fuient donc la campagne dont les ressources sont devenues insuffisantes à leur survie.

Nous vous avons écrit le 18/05/2016 au sujet d'une même battue soulignant vigoureusement l'illégalité d'un tel arrêté. Vous trouverez ici le lien en ligne du document : <http://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/le-creusot-torcy-reclamation.pdf>

Le 13/06/2016 vous nous aviez répondu en affirmant qu'un maire d'une commune avait le droit d'autoriser une battue à corbeaux freux

classés nuisibles, pendant la période de reproduction de ceux-ci, et pour nuisances sonores de riverains du Creusot. Ce qui est faux. Seul le Préfet peut le faire et à condition de respecter la législation française et européenne. Les oiseaux sauvages européens sont tous, tous, nous insistons, protégés et leur destruction est très encadrée, la France ayant été de multiples fois condamnée par la Cour de Justice Européenne à ce sujet.

Mais de toute façon en France, on refuse d'appliquer les lois de protection des animaux sauvages. Alors à quoi bon polémiquer sur celles-ci.

On le sait, tous les oiseaux sont en train de disparaître à une vitesse importante car maintenant on parle de petites décennies d'agonie. Une nouvelle étude scientifique qui étudie les disparitions importantes d'insectes sur la Terre laisse les scientifiques stupéfaits, profondément troublés, potentiellement la plus grande menace existentielle jamais vue qui risquerait de provoquer l'effondrement total de l'écosystème. « Si nous perdons les insectes, alors tout va s'effondrer ... il y a eu une sorte de déclin horrible. » (Prof Dave Goulson, Université du Sussex). Selon la nouvelle étude, l'abondance des insectes a diminué de 75% au cours des 27 dernières années. (Caspar A. Hallmann, et al., Déclin de plus de 75 pour cent sur 27 ans de la biomasse totale d'insectes volants dans les aires protégées, PLOS, 18 octobre 2017).

Maintenant à la campagne vous n'entendez plus les oiseaux, fini. Si vous en entendez parfois dans un endroit, l'explication est très simple, un humain les nourrit. Voilà où on en est arrivé !

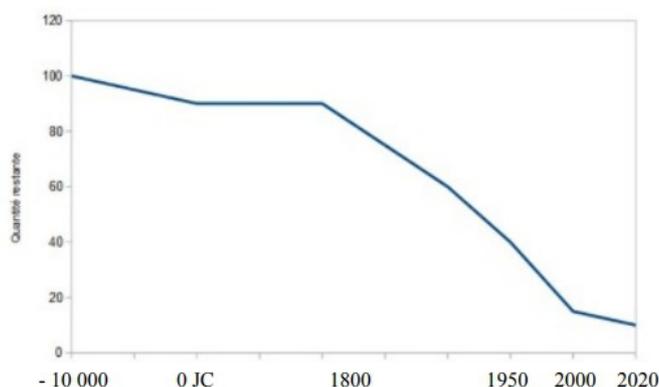
Pour toutes ses remarques nous vous demandons, Monsieur le Maire, de stopper les prochains tirs en pensant aux enjeux énormes en cause. Les plantes deviennent de plus en plus malades, il faut de plus en plus traiter. Demandez-vous pourquoi. On se dirige maintenant rapidement vers de grandes famines si on ne fait rien. On est, vous êtes responsable d'arrêter cela. Et on ne l'arrêtera pas en tuant les oiseaux ! Les oiseaux n'ont pas disparu par magie, alors qui sont les responsables ?

CHINE – OISEAUX ET FAMINES

La campagne contre les « quatre nuisibles » fut une campagne d'hygiène à grande échelle, instaurée par Mao Zedong, qui avait identifié la nécessité d'exterminer les moustiques, mouches, rats et moineaux. Les moineaux (principalement le Moineau friquet) avaient été inclus sur la liste parce qu'ils mangent les graines de céréales, privant la population majoritairement rurale du fruit de leur travail. Les masses populaires chinoises avaient été mobilisées pour éradiquer les oiseaux. Les citoyens avaient alors la consigne de faire du bruit (en frappant des pots et des casseroles ou des tambours) pour effrayer les oiseaux et les empêcher de se poser, les forçant ainsi à voler jusqu'à ce qu'ils tombent du ciel d'épuisement. Les nids furent démolis, les œufs cassés, et les oisillons tués. Les moineaux et autres oiseaux furent abattus dans le ciel, entraînant la quasi-disparition des oiseaux en Chine.

En avril 1960, les dirigeants chinois se rendirent compte que les moineaux ne mangeaient pas seulement les céréales, mais également une grande quantité d'insectes. Plutôt que d'être augmentés, les rendements de riz après la campagne ont sensiblement diminué. Mao a alors ordonné la fin de la campagne contre les moineaux, la remplaçant par la chasse aux punaises dans la campagne en cours contre les quatre nuisibles. Mais il était trop tard : en l'absence de moineaux pour les manger, les populations de criquets ont dangereusement augmenté dans le pays. Il en résulta une amplification des problèmes écologiques déjà causés par le Grand Bond en avant. Un tel déséquilibre écologique est mis en avant par certains pour expliquer la Grande Famine chinoise dans laquelle plus de 30 millions de personnes seraient mortes de faim.

Nombre d'êtres vivants (individus)



Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pascal Cousin, Président de l'association, le 03/05/2018

Adresse postale :
NALO Nos Amis Les Oiseaux
1 Germet - Langey 28220 Commune Nouvelle d'Arrou
Tel : 02 37 98 85 82

Colonie de Corbeaux freux

Dans le respect des oiseaux, NALO préconise les solutions suivantes :

L'élagage des arbres, à l'automne ou en début d'hiver (au plus tard mi-janvier), pour limiter la nidification des corbeaux freux au printemps.

Le retrait de tous les vieux nids, avant février, afin de ne pas intervenir au début de la saison de reproduction (mars-juin), ceci pour limiter l'attractivité de la colonie qui sera d'autant plus forte qu'il y aura de nids visibles.

L'effarouchement sonore des individus au moment de l'installation de la colonie, à partir de fin février. Il peut être nécessaire de prolonger l'effarouchement quelques semaines car certains couples s'installent plus tardivement. Cette technique est aléatoire dans certaines situations.

Si la colonie est dissuadée de nicher pendant plusieurs années, il est fort probable que le résultat pourra avoir des effets à long terme.



Le 13 JUIN 2016

Nos Amis les Oiseaux
Monsieur Pascal COUSIN
1 Germet
28220 LANGEY

VILLE DU CREUSOT
POLICE MUNICIPALE

Tél. 03 85 77 58 76
Fax 03 85 77 58 77

Réf. PM/EE/MM/06/2016/107

OBJET : Tir de corbeaux freux



Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier électronique en date du 18 mai 2016 au sujet des tirs de corbeaux freux sur la commune du Creusot.

Je suis régulièrement saisi de plaintes de riverains, gênés par les nuisances sonores provoquées par une quantité importante de corbeaux ayant établi domicile dans certains quartiers de la commune. Le caractère répétitif, la durée de ces nuisances ainsi que les dégâts que peuvent causer ces animaux m'ont conduit à prendre des mesures pour en réguler la population. Un arrêté municipal a été édicté le 20 avril 2016 dans ce but. Cet arrêté ne constitue aucunement un projet d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ; il n'était donc pas soumis aux dispositions de l'article L.120-2 du Code de l'Environnement.

Vous soulevez en outre l'argument selon lequel la police de la chasse est, en vertu des dispositions du Code de l'Environnement, de la compétence du Préfet ; je vous rappelle que le Maire n'est pas pour autant dépourvu de la possibilité de réglementer l'exercice de cette activité sur le territoire de sa commune, lorsque des circonstances locales le justifient. En effet, le Maire tire de l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales un pouvoir de police générale destiné à prévenir d'éventuels accidents, ou même de simples nuisances. L'organisation de cette battue a été jugée opportune par la mairie au regard des nombreuses nuisances occasionnées et n'a pas été réalisée pour le plaisir. Je comprends que vous puissiez ne pas être d'accord avec cette décision, mais vous pouvez cependant faire preuve de respect.

.../...

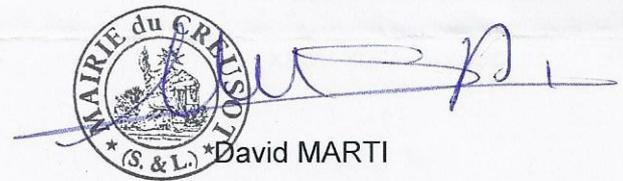
.../...

Vous n'êtes pas enfin sans savoir que le corbeau freux est une espèce qui a été classée nuisible sur l'ensemble du département de la Saône-et-Loire par arrêté ministériel du 30 juin 2015. La mairie, comme d'autres municipalités, a donc fait intervenir un lieutenant de louveterie, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 20 mai 2015, chargé d'encadrer les tirs, de les réguler dans le temps et l'espace afin d'éviter tous risques et de faire respecter les dispositions des circulaires que vous mentionnez. Ces tirs sont réalisés par des chasseurs expérimentés qui prennent le soin de laisser les lieux d'intervention en parfait état de propreté.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Bien à vous,


David MARTI

Mercredi 02/05/2018 Le Creusot

